



CONTACT PRESSE
Médélise René

05 56 33 00 97
07 87 81 59 48

medelise.rene@ville-lormont.fr

Mairie de Lormont
rue, André Dupin – BP1
33305 Lormont cedex

Retrouvez les communiqués de presse de
la Ville de Lormont sur www.lormont.fr



@VilledeLormont sur [Twitter](https://twitter.com/VilledeLormont),
[Facebook](https://www.facebook.com/VilledeLormont), [Instagram](https://www.instagram.com/VilledeLormont), [Youtube](https://www.youtube.com/VilledeLormont) et
[Calaméo](https://www.calameo.com/VilledeLormont)

Communiqué de presse

31 mai 2018

Rodéos urbains, le Maire de Lormont interpelle le Premier Ministre

Par le biais d'une lettre adressée au Premier Ministre, Jean Touzeau, Maire de Lormont, réclame une adaptation plus ferme de la législation. Outre les désagréments et les nuisances sonores causés par ces rodéos urbains, la population lormontaise subit actuellement, une réelle menace.

Le Maire de Lormont se joint à l'initiative de nombreuses villes

La Ville de Lormont s'ajoute à la longue liste des communes victimes de courses sauvages. En deux roues ou en quad, ce phénomène récurrent ne cesse de s'amplifier à l'approche des beaux jours. A toute heure de la journée, les habitants ne peuvent que constater les rodéos urbains, réalisés parfois aux abords des rails de tramway ou sur les trottoirs de la commune. Dans cette lettre adressée à au Premier Ministre, Édouard Philippe, le Maire de Lormont exprime sa volonté de « se joindre à l'initiative de nombreuses villes qui réclament un durcissement de la législation qui n'est plus à la hauteur des dommages causés et qui ne dissuade en rien les auteurs de continuer ».

A ce sujet, il évoque une récente altercation à laquelle il a pu assister. En effet, lors d'une réunion publique en présence du commissaire de la Police Nationale du territoire, des rodéos urbains ont fini par interrompre la séance. La Police Nationale a alors interpellé, non sans mal, l'un des auteurs avant de devoir le relâcher. C'est pourquoi Jean Touzeau insiste sur le fait que sans une réponse judiciaire adaptée, les forces de l'ordre ne pourront, en aucun cas, faire face à ces troubles causés à l'ordre public.

Un accident grave, déjà recensé

Le Maire de Lormont évoque également un accident qui a déjà eu lieu, blessant grièvement une petite fille à la jambe. Il fait état d'un certain niveau de dangerosité dans sa commune et souligne le sentiment d'injustice que peut ressentir la famille de la victime. En effet, l'auteur de cet accident, pourtant connu et clairement identifié, n'a toujours pas fait l'objet d'une interpellation ou de sanctions judiciaires. Encore considéré comme de la petite délinquance, ce phénomène est par conséquent, générateur de vives tensions.

Un projet de loi à l'étude

Rappelons qu'un projet de loi, censé durcir les sanctions contre ces rassemblements sauvages, est à l'étude depuis hier au Parlement. Comme le signale le Maire de Lormont, il est urgent d'agir afin que « les administrés qui subissent ces agissements se sentent considérés dans leurs craintes et exaspérations par une réponse judiciaire appropriée ». Selon cette nouvelle loi, la participation à des rodéos urbains serait passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.